

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Accès à l'info et liberté d'expression : journalistes et Forces de défense et de sécurité à l'école

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**S**OUICIEUX d'améliorer les capacités des forces de sécurité à faire respecter le droit à la liberté d'expression et l'accès à l'information, le bureau de l'Unesco et son programme multinationaux sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes (MDP), en collaboration avec le Royaume des Pays-Bas, organisent durant trois jours, à l'École nationale de gendarmerie d'Owendo, un atelier de renforcement des capacités des journalistes et des Forces de défense et de sécurité (FDS). Et ce, pour l'amélioration du dialogue et des relations entre les deux corporations.

"Ce sera l'occasion de poursuivre les discussions sur les relations entre les Forces de défense et de sécurité et la presse permettant de concilier le travail de chaque partie et donc de garantir la liberté d'expression et la sécurité des professionnels des médias. L'Unesco travaille sans relâche pour garantir l'accès public à l'information et à la protection des libertés fondamentales", a souligné le chef de bureau de l'Unesco, Éric Voli Bi. Dans cette logique, les

sessions de formation seront basées sur le manuel de l'Unesco sur la Liberté d'expression et l'Ordre public, qui fournit aux forces de sécurité une formation essentielle sur le respect des droits de l'Homme et de liberté d'expression, tout en maintenant l'ordre.

Durant les travaux, les participants auront l'occasion d'aborder des thèmes tels que les procédures opérationnelles standards, les bonnes pratiques, en particulier dans le domaine de la transparence, la facilitation des relations entre les forces de sécurité et les médias, ou encore le renforcement de la sécurité des journalistes en période électorale.

Un contexte marqué par un climat de méfiance, voire de défiance entre ces deux institutions, cet atelier ouvert hier devrait, à son terme, ouvrir de nouvelles perspectives de travail au quotidien. Un souhait formulé par l'ensemble des participants. À noter que les ministères de l'Intérieur, de la Défense et la Haute autorité de la communication (HAC) étaient représentés au lancement de cet atelier.



Officiels et quelques participants au lancement de l'atelier, hier.



TotalEnergies

**TotalEnergies EP Gabon**

**AVIS DE CONVOCATION**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022**

Les actionnaires de la Société TotalEnergies EP Gabon sont convoqués en Assemblée générale mixte le **23 septembre 2022 à 13 heures 30**, dans les bureaux de **TotalEnergies EP Gabon, Boulevard de l'Indépendance, à Libreville (Gabon)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**I – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

- Versement d'un dividende ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Karim CHAOUCHE en qualité d'administrateur ;

**II – De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

- Modification de l'objet social et des statuts ;

**III – De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

- Pouvoirs.

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts seront mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège de TotalEnergies EP Gabon, Boulevard Hourcq, à Port-Gentil (République gabonaise), durant les quinze (15) jours qui précéderont l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège de la Société à Port-Gentil ou auprès de son mandataire BNP Paribas Securities Services, au moins trois (3) jours avant la réunion, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt auprès d'un intermédiaire financier (établissement bancaire ou société de bourse).

Les actionnaires désirant se faire représenter devront déposer, en sus du document précédent, leur pouvoir auprès de la représentation de la Société à Libreville (Immeuble TotalEnergies EP Gabon – Division Gouvernance) ou auprès de BNP Paribas Securities Services, trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance dans les conditions prévues par les statuts. Un formulaire de vote par correspondance sera adressé par la Société à tout actionnaire qui en fait la demande et qui justifie de sa qualité d'actionnaire comme indiqué ci-dessus.

Un communiqué de presse sur le résultat du vote des résolutions sera mis en ligne sur le site internet de TotalEnergies EP Gabon après l'Assemblée générale.

Cette annonce est complémentaire de l'annonce légale faite en France dans le journal La Gazette du Palais.

Le Conseil d'administration